



REGLEMENT CRITERIUM ECOLE DE TIR DU BAS-RHIN CARABINE ET PISTOLET 10M

Comité
Départemental de Tir
Bas-Rhin

Chaque année, le CDT 67 organise un critérium réservé aux jeunes tireurs qui participent aux épreuves carabine et pistolet 10M école de tir.

Ce critérium est ouvert à tous les jeunes faisant partie d'une catégorie « école de tir », licenciés dans une société affiliée au CDT 67.

Cette compétition se déroulera les samedis et les dimanches en fonction du nombre de participants.

Le comptage des points se fera au dixième pour la carabine et au point entier pour le pistolet.

Le critérium se déroulera sur 2 tours plus une finale

1. Programme de tir

Toute la compétition se déroulera conformément au règlement général des écoles de tir 2023-2024 de la Fédération Française de Tir.

➤ **Pour les poussins**

- Position debout sur bloc ressort
- 10 minutes de préparation et d'essais illimités
- 40 minutes pour effectuer les 30 plombs de match

➤ **Pour les Benjamins**

- Position debout sur potence à assistance modulable
- 10 minutes de préparation et d'essais illimités
- 40 minutes pour effectuer les 30 plombs de match

➤ **Pour les Minimes**

- Position debout sans potence
- 10 minutes de préparation et d'essais illimités
- 50 minutes pour effectuer les 40 plombs de match

Les participants devront se munir de leur bloc ressort ou potence réglementaire.

Chaque tireur devra se présenter muni de sa licence FFTir 2023-2024 .

2. Modalités de la compétition

Chaque club recevra, 10 jours avant le 1^{er} tour, le plan de tir pour l'ensemble de la compétition. Tous les tireurs auront un poste attribué en fonction de leur souhait, dans la mesure du possible.

Dans le cas où un tireur souhaite changer son créneau de tir, il peut contacter Mr HAAS Anthony soit par mail : anthony.haas@liguetiralsace.fr soit par téléphone au 07.86.10.78.11. Aucun changement ne pourra être garanti sans l'accord de Mr HAAS Anthony.

Avant le début de son match, le tireur recevra une fiche à compléter. Elle sera ensuite ramassée par les arbitres avant le début de la période d'essais.

L'arbitrage du critérium sera assuré par les arbitres du CDT 67 avec l'aide d'un opérateur de cible du club accueillant la compétition.

3. Classement

Après chaque tour, un classement individuel et par équipe sera établi. Le classement individuel se fera par catégorie en séparant les filles et les garçons.

Pour le palmarès final, celui-ci se fera avec l'addition des deux tours ainsi que le résultat de la finale.

Le palmarès par équipe prendra en compte les trois meilleurs scores de chaque société par catégorie. Le classement par équipe sera mixte. Pour figurer dans ce palmarès, chaque société de tir devra regrouper au minimum trois scores par catégorie d'âge et par tour étant donné que les trois tours de la compétition seront additionnés.

4. Engagement

Les engagements à cette compétition sont à faire en ligne depuis cette année. Cependant, le tarif qui vous sera affiché sur le site ne sera pas le tarif exact.

L'engagement est de 5,50 € en individuel et gratuit par équipe. La facture vous sera envoyée à l'issue de la finale.

5. Récompense

Les récompenses seront remises à l'issue de la finale de la manière suivante :

- Une médaille aux trois premiers par catégorie en individuel
- Une coupe à la première équipe dans chaque catégorie

6. Calendrier

1 ^{er} tour	27 et 28 janvier 2024	AMITIE LINGOLSHEIM
2 ^{ème} tour	27 et 28 avril 2024	R.C. STRASBOURG
Finale	1 et 2 juin 2024	ALSATIA KALTENHOUSE